

Edito

La santé est sans doute notre bien individuel et collectif le plus précieux. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si nous l'associons tout naturellement aux vœux que nous formulons en début d'année. Au-delà du mot lui-même, quel en est le champ d'application ? Cela dépend évidemment du point de vue retenu.

Pour l'Agence Régionale de Santé chargée du pilotage de la santé en région, le domaine couvert est le suivant : la santé environnementale à travers la mesure, le suivi et la maîtrise de nombreux facteurs de risque liés à l'environnement, la promotion, la prévention et le dépistage des maladies, les soins (qu'ils soient donnés en ville ou dans des établissements de santé) et les accompagnements médico-sociaux.

Depuis avril 2010, date de création des Agences Régionales de Santé, l'approche de notre système de santé en région a sensiblement évolué. Il s'agit de ne plus cloisonner les secteurs en « découpant » la personne tout au long de la vie selon des réponses partielles à ses besoins. L'idée-force est d'organiser le système d'une manière transversale en privilégiant les parcours de santé de la population.

Pour cela, je me suis attelé depuis de nombreux mois, avec les équipes de l'agence et de très nombreux apports extérieurs à l'agence, au Projet Régional de Santé (PRS) qui façonnera notre système de santé régional pour les cinq prochaines années.

Ce projet est, comme la Gaule décrite par Jules César, divisé en trois parties : un plan stratégique, des schémas d'organisation et des programmes d'action.

[Le plan stratégique](#) évalue les besoins de santé de la population bas-normande et leur évolution, analyse l'offre et définit les priorités régionales de santé et les objectifs associés de prévention, d'amélioration de l'accès aux soins, de réduction des inégalités sociales et territoriales en santé, de qualité et d'efficience des prises en charge, de respect des droits des usagers.

[Les schémas régionaux d'organisation](#) sont les modalités d'organisation des services de santé qui doivent permettre d'atteindre nos objectifs. Ils sont au nombre de trois : un schéma de prévention, un schéma de soins et un schéma médico-social. J'éviterai d'utiliser des acronymes, vous en aurez suffisamment dans les pages qui viennent ! Ces schémas sont, en partie, « opposables ». Cela signifie par exemple que le nombre d'autorisations inscrites au schéma régional pour une activité médicale ou chirurgicale donnée s'impose à tous les professionnels de santé et aux établissements de santé.

[Les programmes d'action](#). Si les schémas représentent l'organisation projetée de notre système de santé dans la région au cours des cinq années à venir, les programmes regroupent les actions à mener, de manière très opérationnelle, qui renforceront l'efficacité de l'organisation que nous souhaitons mettre en œuvre : actions vis-à-vis des personnes vulnérables, actions de développement de la télémédecine, actions conjointes avec l'assurance maladie...

Le document qui vous est présenté aujourd'hui constitue l'ensemble du PRS. Son élaboration originale mérite d'être rappelée. Ce projet résulte des travaux de seize groupes thématiques auxquels ont participé plus de huit cents professionnels et acteurs régionaux de santé. A partir des réflexions et des productions de ces groupes, une dizaine de membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) se sont réunis pendant huit séances (le jeudi soir de 18 à 22 heures) afin d'approfondir collectivement un certain nombre de points laissés en suspens. Puis les équipes de l'agence ont rédigé le projet à proprement parler. Cette dernière phase écriture/lecture/réécriture/relecture... a mobilisé l'agence pendant de nombreuses semaines. Qu'ils soient tous remerciés pour leur implication sans faille dans ce projet ambitieux.

Une fois soumis à la concertation de la CRSA et des autres instances prévues réglementairement, le PRS de Basse-Normandie sera mis en application. Notre volonté est d'en faire le vecteur d'un système de santé de qualité, accessible et efficient, qui garantira l'égalité devant la santé pour toute la population bas-normande.

Pierre-Jean LANCRY

Directeur de l'ARS de Basse-Normandie